

Amoikon, Michel K. *Structures, organisation et animation culturelle dans les bibliothèques en Côte d'Ivoire*. Bordeaux, École internationale, 1973-74. 20 pages photocopiées, carte. (Agence de coopération culturelle et technique)

Lalande-Isnard, F. *Les bibliothèques dans trois pays de l'ouest africain (Guinée, Mali, Sierra Leone)*. Conakry, 1968. 90 p. dactylographiées.

Bibliographie

Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique. *Conférence sur les problèmes de la planification et de l'organisation des archives, bibliothèques et centres de documentation en Afrique, Abidjan, 11-17 septembre 1972*. 260 pages photocopiées

Jean de Chantal

Volume 22, numéro 4, décembre 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055309ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055309ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

de Chantal, J. (1976). Compte rendu de [Amoikon, Michel K. *Structures, organisation et animation culturelle dans les bibliothèques en Côte d'Ivoire*. Bordeaux, École internationale, 1973-74. 20 pages photocopiées, carte. (Agence de coopération culturelle et technique) / Lalande-Isnard, F. *Les bibliothèques dans trois pays de l'ouest africain (Guinée, Mali, Sierra Leone)*. Conakry, 1968. 90 p. dactylographiées. Bibliographie / Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique. *Conférence sur les problèmes de la planification et de l'organisation des archives, bibliothèques et centres de documentation en Afrique, Abidjan, 11-17 septembre 1972*. 260 pages photocopiées]. *Documentation et bibliothèques*, 22(4), 199–203. <https://doi.org/10.7202/1055309ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1976

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

et que ses buts lui échappent; mais ceci n'a rien à voir avec la finalité du bibliothécaire qui, comme professionnel, peut avoir à y exercer sa profession qui reste d'assurer un certain nombre de tâches reliées à l'accessibilité de l'information enregistrée et ce, pour le bien du plus grand nombre.

Il serait, dès lors, fort mal à propos de lier l'exercice et l'avenir d'une profession à une institution sociale qui, elle, ne conserve somme toute qu'un rôle fonctionnel. Ce qui menacerait la profession de criminologue, par exemple, c'est la disparition des criminels, non celle des prisons. La médecine, de la même façon, n'est pas tant liée à l'existence des hôpitaux qu'à celle des malades, et le bibliothécaire n'est pas lié à la survie des bibliothèques, mais à celle de l'information enregistrée.

Vouloir s'approprier les buts de l'institution bibliothèque, c'est aller à l'encontre des désirs légitimes les plus élémentaires de la population qui tient à contrôler ce qu'elle paie. C'est mener un combat d'arrière-garde perdu depuis déjà longtemps par d'autres professions (les médecins et les hôpitaux, le clergé et les écoles) pour s'approprier le contrôle de ce qui ne nous appartient pas pendant que ce qui est de notre ressort, l'information enregistrée, risque de nous filer entre les doigts.

L'interprétation douteuse qui sous-tend une partie de l'analyse de Cossette tient à cette confusion de fait que beaucoup entretiennent entre bibliothèque, bibliothécaire et bibliothéconomie. Certaines des affirmations de l'auteur, d'ailleurs, en font foi: «Il est évident que les bibliothécaires devront obligatoirement conserver des livres» (p. 39).

C'est peut-être vrai des bibliothèques, certainement pas des bibliothécaires. La bibliothéconomie et les bibliothécaires ne tiennent pas leur science de la conservation des livres, mais de la possession d'un ensemble de connaissances qui leur permet d'assurer la diffusion de l'information enregistrée pour le bien du plus grand nombre.

De là la stérilité du débat qui vise à déterminer ce qu'est ou n'est pas la bibliothèque, car ceci, en définitive, ne nous concerne que fort peu. Ce qu'il importe de savoir au plus tôt, c'est ce qu'est ou n'est pas la bibliothéconomie et, à ce sujet, nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur qui souligne le besoin de recherches plus intensives portant sur les aspects théoriques de la profession.

Ceci dit, nous croyons qu'André Cossette a accompli un excellent travail de déblaiement. Son étude met en relief le fait qu'il n'existe pas dans ce secteur de consensus préalable et que, dès lors, il y a place pour des recherches plus approfondies. Il faut rendre hommage à l'auteur d'avoir su œuvrer, sinon en précurseur, tout au moins à contre-courant dans une époque qui donne la priorité avant tout à la technique et aux moyens au détriment de la réflexion fondamentale.

Gilles Caron
Bibliothèque générale
Université Laval
Québec

Amoikon, Michel K. Structures, organisation et animation culturelle dans les bibliothèques en Côte d'Ivoire. Bordeaux, École internationale, 1973-74. 20 pages photocopiées, carte. (Agence de coopération culturelle et technique).

Lalande-Isnard, F. Les bibliothèques dans trois pays de l'ouest africain (Guinée, Mali, Sierra Leone). Conakry, 1968. 90 p. dactylographiées. Bibliographie.

Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique. Conférence sur les problèmes de la planification et de l'organisation des archives, bibliothèques et centres de documentation en Afrique, Abidjan, 11-17 septembre 1972. 260 pages photocopiées.

Les livres écrits en français traitant des problèmes des bibliothèques et de la documentation en Afrique sont tellement rares, mises à part certaines plaquettes de l'Unesco, qu'on serait porté à croire qu'ils n'existent pas. Aussi, est-ce avec la plus grande curiosité que nous avons accepté de vous faire part de nos impressions au sujet de trois ouvrages sur la question.

Peu importe si un volume date de 1968, 1972 ou 1974; ce qui compte, c'est qu'on puisse d'ores et déjà le trouver sur les rayons d'une bibliothèque universitaire canadienne, même sous la forme, parfois incomplète, de photocopies.

La valeur de ces documents varie considérablement et n'est pas toujours proportionnel-

le au nombre de pages; on y trouve une dissertation d'un élève de l'École internationale de Bordeaux, une très intéressante étude comparée de deux pays francophones avec un voisin anglophone, ainsi qu'un volumineux compte rendu d'une conférence internationale qui dura six jours.

Michel Amoikon de la Bibliothèque centrale de Treichville, quartier populaire d'Abidjan, décrit les débuts de la Bibliothèque nationale de la Côte d'Ivoire, mise sur pied en 1973 avec l'appui financier du Canada. Il passe ensuite à un aperçu des trois bibliothèques publiques du pays. La bibliothèque de l'Université d'Abidjan est mentionnée au chapitre des bibliothèques scolaires (de lycées et de collèges). L'auteur fait allusion, en terminant, au projet de développement des bibliothèques mis au point en 1965 par un expert de l'Unesco, et qui devait s'échelonner sur une période de huit ans se terminant en 1975. Or, il doit se rendre à l'évidence qu'en 1974, au moment d'écrire son article, le développement des bibliothèques en Côte d'Ivoire dépassait à peine ce qui avait été prévu pour l'an deux du plan. Aussi écrit-il en abordant le chapitre des nouvelles perspectives: «Ce tour d'horizon, ce survol de la situation des bibliothèques en Côte d'Ivoire, me donne raison d'être très inquiet de me poser un certain nombre de questions.» S'il n'y apporte pas de réponse précise, c'est que la réalité présente ne lui permet pas d'être très optimiste.

Son travail fourmille de curieuses tournures de phrases qui rappellent — ce qu'on a trop souvent tendance à oublier quand on lit un africain francophone — le fait qu'il s'exprime dans sa langue seconde. En voici quelques exemples: «Est encore l'Université une affaire française»; «la scolarisation a atteint un pourcentage satisfaisant de 65% de la population scolarisée»; «la bibliothèque située très proximité du quartier populaire d'Adjami»; «en y installant dans un ensemble d'habitation une bibliothèque». De nombreux auteurs français sont cités; dommage qu'aucune note n'indique la source de ces citations.

L'ouvrage de F. Lalande-Isnard, qui inclut une bibliographie de 36 titres, nous paraît par contre beaucoup plus important et renferme une mine de renseignements pour les amateurs de bibliothéconomie comparée. La photocopie qui nous a été prêtée pour fins de recension n'est malheureusement pas complète: il y manque vingt-trois pages, dont un chapitre entier sur les bibliothèques publiques au Sierra Leone. La huitième section (tableaux) manque également. Le travail est

bien structuré; une introduction sur le rôle et le fonctionnement des bibliothèques en général est suivi d'un tableau géographique et d'une ébauche de la situation scolaire des trois pays en question: Guinée, Mali et Sierra Leone. Cette entrée en matière conduit naturellement au cœur du sujet qui est présenté en deux volets: le premier volet traite des bibliothèques en 1958 (année d'accession de la Guinée à l'indépendance, année qui précède de peu la création du Sierra Leone Library Board mais qui, au Mali, est sans importance «puisque aucune des années antérieures à 1966 n'avait été marquée par une transformation bien nette»); le deuxième volet traite de la situation en 1967. L'auteur effleure ensuite deux problèmes particuliers: les bibliothèques administratives et le commerce du livre, pour s'attaquer ensuite un peu plus profondément aux problèmes propres aux bibliothèques: budgets, personnel, usagers et livres; piètre en 1968, la situation n'a malheureusement guère changé depuis. L'auteur termine en esquissant quelques perspectives d'avenir, sans trop d'optimisme.

Le manuscrit de Lalande-Isnard porte de nombreuses ratures et annotations et, à plusieurs endroits dans la marge, donne l'équivalent en dollars des sommes mentionnées en francs maliens ou guinéens et en léones — ce qui laisse supposer que l'original était destiné à des lecteurs nord-américains ou du moins a été lu attentivement de ce côté-ci de l'Atlantique. Malgré ces imperfections et l'absence, notée plus haut, de certains passages, cet essai est important par le contraste qu'il établit entre la stagnation des bibliothèques en Afrique francophone «où l'on peut dire que presque tout reste à faire» et leur développement impressionnant dans les pays africains colonisés par l'Angleterre: reflets des institutions des métropoles qui avaient servi de modèles. À preuve, ces quelques chiffres:

«À cette époque, les bibliothèques britanniques recevaient plus de 1 p. 1,000 du produit national brut (c'est approximativement le même rapport qui a été respecté en Sierra Leone); cependant les bibliothèques françaises recevaient à peu près 1 p. 15,000 de ce produit. En Guinée, avant l'indépendance, le budget total des bibliothèques s'élevait à moins de... 1 p. 30,000 du produit national brut.»

À l'École normale supérieure de Bamako, la bibliothèque occupe, dans un très bel ensemble construit avec l'aide de la Commission économique européenne, deux petites pièces contiguës dont l'une, salle de lecture et de

consultation pour les élèves, ne contient aucun livre, pas même un dictionnaire; l'autre renferme à la fois des livres et la table de travail du personnel, qui se limite à une bibliothécaire étrangère et à un jeune Malien, titulaire d'un C.E.P. «La table assez petite sur laquelle tous deux travaillent porte en outre les fichiers.» La bibliothèque nationale du même pays ne dispose que des ouvrages de l'ancienne bibliothèque d'une annexe territoriale de l'IFAN (Institut français d'Afrique noire, devenu depuis l'Institut fondamental d'Afrique noire), quelque 10,000 volumes, entassés du plancher au plafond (4 m. environ) et souvent sur deux rangs, dans deux bureaux minuscules. Aucun livre n'a été acheté de 1961 à 1967...

Le monumental rapport général de la conférence d'Abidjan sur les problèmes de la planification et de l'organisation des archives, bibliothèques et centres de documentation en Afrique est une reproduction in extenso, non corrigée, des discours prononcés et des rapports présentés au cours de cette rencontre. Tout près de la moitié du document, soit 120 pages, est réservée à la reproduction de projets de lois et de décrets touchant la documentation, les bibliothèques, la bibliothèque nationale et le dépôt légal au Sénégal, de même qu'à un avant-projet de loi (293 articles) sur les archives publiques et privées de ce pays.

La conférence d'Abidjan, organisée par l'Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique (A.I.D.B.A.) à l'occasion de l'Année internationale du livre, s'insère dans la longue panoplie des rencontres africaines consacrées à ces mêmes problèmes, et qui remontent au stage d'études d'Ibadan en 1953. Les orateurs, tous africains sauf un, ont traité des questions suivantes:

- planification et organisation des centres nationaux de documentation et des services d'information scientifique et technique;
- muséologie et muséographie;
- association nationale pilote pour le développement des services d'archives, de bibliothèques, de documentation et de musées (section sénégalaise de l'A.I.D.B.A.);
- recherche d'une identité nationale: expérience scandinave et cultures négro-africaines;
- mission des bibliothèques en Afrique;
- planification et organisation de la formation et du recrutement d'un personnel qualifié pour les archives, bibliothèques, centres de documentation spécialisés, services d'information scientifique et technique, et musées;
- exposé d'une expérience pour servir de base à la planification et à l'organisation d'un système complet de bibliothèques (les réalisations de la Côte d'Ivoire).

Suivent ensuite les rapports des différentes commissions de la conférence et les textes des projets de loi mentionnés plus haut.

Le premier orateur, directeur du Centre de documentation de l'Institut de technologie alimentaire de Dakar, critique les différents organismes documentaires hérités des anciennes puissances coloniales. Selon lui, les objectifs, les priorités et les moyens de l'Afrique ne correspondent plus à ceux qui ont présidé à la création de ces centres. De grands centres nationaux interdisciplinaires exigent d'importants investissements en argent et en personnel qualifié; des centres spécialisés à rayonnement national nécessiteraient la création d'une multitude de centres, vu le nombre de disciplines à pourvoir, surtout quand on sait que présentement, dans la majorité des pays africains, «toute action concrète vient du Gouvernement et toute discipline de ce fait prend un caractère national». Il conclut en notant que si les services d'information et de documentation représentent le genre d'organismes qu'il faut «dans un premier temps» en Afrique, malheureusement aucune planification n'a présidé à leur création et aucune coordination n'est venue rationaliser leur développement.

L'exposé du directeur du Patrimoine national (Dakar) sur la science et la technique du musée met l'accent à son tour sur l'évidence de la distinction qui doit exister entre les normes muséologiques et muséographiques en vigueur dans les pays occidentaux et celles qui doivent guider l'action des jeunes pays d'Afrique. Il cite comme modèles le Musée national du Niger à Niamey et le Musée anthropologique national de Mexico: excellentes illustrations du rôle polyvalent qu'un musée bien conçu peut jouer à l'avantage de toutes les couches sociales d'une nation, surtout lorsque celle-ci est en voie de constitution. Le

musée-bâtiment fonctionnel, créé pour des catégories données de personnes cultivées et instruites, et qui a toujours favorisé l'isolement sociologique de l'institution, n'a pas sa place sur le continent noir. En Afrique, le musée doit être fait pour tout le monde, concerner tout le monde et appuyer l'action menée contre l'ignorance et l'inconscience.

Après un compte rendu très détaillé des activités de la section sénégalaise de l'A.I.D.B.A., on trouve dans ce document sur les bibliothèques en Afrique une longue conférence (27 pages) au titre insolite, prononcée par un professeur de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon sur le parallélisme entre «l'espace culturel tropical et l'espace culturel arctique». Cet exposé s'inscrit dans le programme des conférences publiques organisées à la fin de chacune des journées du colloque. La conférencière a choisi dans chacun des cinq pays nordiques un aspect caractéristique d'intérêt particulier pour l'Afrique. Pour ce qui est de l'Islande, elle évoque le maintien de la tradition orale. En ce qui concerne la Finlande et la Norvège, elle s'arrête au problème des langues nationales. Pour la Suède, elle parle de la survivance des institutions politiques de la société traditionnelle et elle conclut par le Danemark en évoquant les tentatives faites dans ce pays, au siècle dernier, pour «concilier l'universalisme de la religion chrétienne avec le maintien de la culture nordique».

C'est à un professeur de philosophie, en même temps conservateur de la Section Lettres à la Bibliothèque centrale de l'Université de Dakar, que les organisateurs de la Conférence d'Abidjan ont confié la tâche de définir la mission des bibliothèques en Afrique.

«Pour qu'elles remplissent leur mission, il leur faut des hommes, des moyens. La formation de ces hommes doit par conséquent être fonction du milieu, des objectifs et des principes propres à l'Afrique. Il faut, dès lors, redéfinir la formation qu'il convient de donner à tous ces promoteurs de culture pour qu'ils soient vraiment des animateurs, des éveilleurs, des éducateurs de conscience africaine.»

Le directeur de l'École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar introduit son plaidoyer pour la formation sur place en ces termes:

«Nous nous éloignons de l'époque où cette formation était conçue sans être

consciemment soudée aux besoins et aux possibilités de nos pays et on n'est plus choqué devant l'option de la formation sur place qui elle, peut être étudiée de manière à répondre justement à ces besoins. Engagée dans une période de transformation radicale, l'Afrique ne trouve pas spontanément les cadres qui lui sont nécessaires et il est donc capital pour elle d'organiser elle-même sa formation.»

Il prévoit à cet effet quatre catégories:

- un corps scientifique des archives, des bibliothèques, des centres de documentation spécialisés, des services d'information scientifique et technique, et des musées;
- les archivistes, bibliothécaires et documentalistes;
- les sous-bibliothécaires, sous-archivistes et aides documentalistes;
- le personnel des musées.

Il insiste, comme condition sine qua non au recrutement de candidats qualifiés, sur la nécessité de s'attaquer énergiquement et avec un esprit neuf à l'organisation et à la revalorisation de la fonction par un statut particulier et par des dispositions pécuniaires spéciales en faveur des candidats.

L'exposé du chef du Service des bibliothèques et publications et directrice de la Bibliothèque nationale de Côte d'Ivoire (qui a depuis quitté le pays pour occuper un haut poste aux Nations Unies), sans proposer l'expérience ivoirienne comme modèle, énonce quand même un plan type qui pourrait servir de guide. Il l'emporte de loin, par son autorité, sur l'essai de M. Amoikon. La définition et la mise en place des structures seront suivies de l'élaboration du plan qui doit être intégré au Plan national de développement économique, social et culturel. L'auteur, après avoir fait le point sur la situation des bibliothèques dans son pays, trace le bilan de quatre années d'existence et conclut en évoquant un projet type d'organisation d'un système de bibliothèques. Suit un rapport du ministère ivoirien de l'Éducation nationale portant sur la planification du développement des bibliothèques.

L'intérêt de ces trois ouvrages, malgré les imperfections et les lacunes relevées, réside en leur disponibilité chez nous. L'état précaire

des bibliothèques en Afrique francophone nous laisse trop souvent indifférents, exception faite de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal qui demeure en contact avec ces institutions. Nous ne pouvons qu'espérer que les deux derniers ouvrages nous parviennent un jour sous une forme plus définitive; on y trouvera ample matière à réflexion.

Jean de Chantal

Centre de recherches pour le développement international
Ottawa

ILO thesaurus — Thésaurus B.I.T. — Tesaurus O.I.T. Genève, Bureau international du Travail, 1976. 198 p.

Un thésaurus comme celui du B.I.T., c'est le genre d'ouvrage dont on attend la publication avec impatience lorsqu'on est documentaliste dans les sciences sociales ou dans des domaines connexes. Peu d'outils existent en effet pour l'analyse et la recherche documentaire dans ces champs d'activité et de connaissance. Les documentalistes savent bien cependant qu'un thésaurus ne peut que rarement être utilisé tel quel par une organisation pour laquelle il n'a pas été conçu.

Bref historique

Avant d'entreprendre l'élaboration du présent thésaurus, on avait utilisé, à la bibliothèque du B.I.T., un vocabulaire contrôlé depuis 11 ans pour établir 60,000 résumés. La somme des termes accumulés depuis ce temps a servi de base au thésaurus. C'est afin de faciliter l'échange des informations et des données recueillies par des organismes de plusieurs pays utilisant le système ISIS pour le traitement électronique des données aussi bien que pour l'analyse des documents que l'on a songé à faire passer ce vocabulaire à l'état d'un véritable thésaurus.

Méthode d'indexation ISIS

Rappelons que la méthode d'indexation utilisée dans le système ISIS consiste en la rédaction d'un bref résumé comprenant des descripteurs du thésaurus, ces descripteurs étant placés entre barres obliques pour permettre le traitement électronique. L'important

de ces descripteurs est indiquée par la place qu'ils prennent dans le résumé. C'est pour cette raison qu'un tiret sépare la première partie du reste du résumé où se retrouvent les descripteurs mineurs.

Structure et présentation du thésaurus

Nous nous sommes borné à étudier la structure et la présentation du thésaurus du B.I.T. et n'avons pas cherché à en analyser et évaluer le vocabulaire même, non plus que les traductions, ce qui est l'affaire des spécialistes de ce domaine (sciences sociales au sens très large, y compris le développement économique et social) et des lexicographes.

Thésaurus à facettes

Dans une typologie des thésaurus, on placerait le thésaurus du B.I.T. parmi les thésaurus à facettes. La première partie est précédée d'un plan de classification, c'est-à-dire d'une liste des groupes sémantiques dressée selon une organisation qui peut paraître arbitraire puisqu'aucune indication d'origine n'est donnée. Mais ceci n'a pas nécessairement d'importance au niveau de l'établissement de la structure d'un vocabulaire. Ces groupes sémantiques sont des facettes auxquelles correspond un code numérique (nombre entier suivi de décimales).

Exemple: 07. Agriculture
07.01 Agroéconomie
.....
07.09 Production animale
07.10 Pêche
08. Industrie

Traductions

Chaque facette est toujours présentée dans les trois langues: anglais, français et espagnol, dans cet ordre. On comprend l'importance du code numérique vu l'impossibilité de miser sur l'ordre alphabétique dans un ouvrage multilingue. Il arrive parfois qu'une facette soit multiple.

Exemple: 14.04
Housing. Settlement. Rural.
Urban/Logement.
Implantation. Rural. Urbain/Vivienda.
Colonization. Rural. Urbano.

Thésaurus classé par sujets

La première partie, qui suit le plan de clas-